

175/2008 - 11 décembre 2008

Première estimation pour le troisième trimestre 2008

L'UE27 a enregistré un déficit des échanges courants de 26,0 milliards d'euros

Excédent de 21,2 milliards d'euros pour la balance des services

Le compte des opérations courantes¹ de l'**UE27**² a enregistré un déficit de 26,0 milliards d'euros au troisième trimestre 2008, comparé à un déficit de 9,7 mrds au troisième trimestre 2007 et à un déficit de 30,9 mrds au deuxième trimestre 2008.

Au troisième trimestre 2008, la balance des services de l'**UE27** a affiché un excédent de 21,2 mrds d'euros, comparé à un excédent de 23,5 mrds au troisième trimestre 2007 et à un excédent de 20,5 mrds au deuxième trimestre 2008.

Ces données provisoires³ publiées par **Eurostat, l'Office statistique des Communautés européennes**, restent sujettes à révision.

Euro-indicateurs de la balance des paiements de l'UE27

(en mrds d'euros)

	T3/2007	T4/2007	T1/2008	T2/2008	T3/2008
Balance des opérations courantes de l'UE27	-9,7r	5,4r	-19,4r	-30,9	-26,0
Balance des services de l'UE27	23,5r	19,7r	17,9r	20,5	21,2
Balance des opérations courantes de l'UE27 en % du PIB	-0,3%r	0,2%r	-0,6%r	-1,0%	-0,8%

r: révisé

Source: Eurostat

Euro-indicateurs de la balance des paiements de la zone euro⁴ (ZE15)

(en mrds d'euros)

	T3/2007	T4/2007	T1/2008	T2/2008	T3/2008
Balance des opérations courantes de la zone euro	17,3	10,6	-8,6	-24,4	-10,8
Balance des services de la zone euro	17,8	11,2	11,9	15,7	15,3
Balance des opérations courantes de la zone euro en % du PIB	0,8%	0,5%	-0,4%	-1,1%	-0,5%

Source: Banque centrale européenne (Communiqué de presse BCE - 24 novembre 2008)

Euro-indicateurs de la balance des paiements de la zone euro (ZE15) - données mensuelles⁵

(en mrds d'euros)

	Sept 07	Oct 07	Nov 07	Déc 07	Jan 08	Fév 08	Mars 08	Avr 08	Mai 08	Juin 08	Juil 08	Août 08	Sept 08
Balance des opérations courantes de la zone euro	7,4	4,4	2,6	3,7	-15,0	9,8	-3,3	-4,9	-21,8	2,2	1,1	-6,0r	-6,0
Balance des services de la zone euro	7,3	4,4	3,4	3,4	3,5	4,5	3,8	4,4	4,9	6,5	6,4	4,6r	4,2

r: révisé

Source: Banque centrale européenne (Communiqué de presse BCE - 24 novembre 2008)

1. Le *compte des opérations courantes* présente les flux de biens, services, revenus et transferts courants entre des unités résidentes et des unités non résidentes. Plus précisément, les quatre principaux composants du compte des opérations courantes sont définis ainsi:
Le compte des *biens* recouvre les marchandises générales, les biens pour transformation, les réparations de biens, les achats de biens dans les ports par les transporteurs et l'or non monétaire. Les exportations et les importations de biens sont enregistrées sur une base fàb/fàb, c'est-à-dire selon la valeur marchande aux frontières douanières des économies exportatrices, y compris les commissions pour les services d'assurance et de transport jusqu'à la frontière du pays exportateur.
Le compte des *services* comprend les rubriques suivantes: services de *transport* fournis par les résidents de l'UE aux non-résidents de l'UE ou vice versa, impliquant le transport de passagers, le fret, la location de moyens de transport avec leur équipage et les services auxiliaires et connexes qui s'y rapportent; *voyages* recouvrant essentiellement les biens et les services acquis par les voyageurs de l'UE auprès de non-résidents de l'UE ou vice versa; et *autres services*, au nombre desquels figurent les transactions de services telles que les services de communication ou d'assurance, les services financiers, etc.
Le compte des *revenus* recouvre deux types de transactions: la *rémunération des salariés* payée aux travailleurs non résidents ou reçue d'employeurs non résidents; et les *revenus des investissements* reçus d'avoirs et d'engagements extérieurs.
Le compte des *transferts courants* comprend les *transferts courants des administrations publiques*, par exemple, les transferts liés à la coopération internationale entre les administrations publiques, les paiements des impôts courants sur le revenu et sur la fortune, etc., et les *autres transferts courants*, tels que les envois de fonds des travailleurs, les primes d'assurance - moins les commissions de service - et les indemnités au titre des assurances autres que l'assurance-vie.
2. L'UE27 comprend la Belgique, la Bulgarie, la République tchèque, le Danemark, l'Allemagne, l'Estonie, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, la Hongrie, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie, la Finlande, la Suède et le Royaume-Uni.
La zone euro (ZE15) comprend la Belgique, l'Allemagne, l'Irlande, la Grèce, l'Espagne, la France, l'Italie, Chypre, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, l'Autriche, le Portugal, la Slovaquie et la Finlande.
3. Les euro-indicateurs de la balance des paiements de l'UE (premières estimations pour le trimestre de référence) sont basés sur des données (balances des opérations courantes et des services) fournies par les États membres à Eurostat deux mois après le trimestre de référence et doivent être considérées comme provisoires. Le présent communiqué correspond à ces premières estimations. Eurostat publie ensuite un second communiqué une fois que les données trimestrielles lui ont été transmises sur une base plus détaillée, trois mois après le trimestre de référence. Les chiffres peuvent également être révisés au moment où les données des trimestres suivants sont transmises par les États membres. Le second communiqué pour le troisième trimestre 2008 sera diffusé le 22 janvier 2009.
4. Selon l'accord sur le partage des responsabilités, la Banque centrale européenne (BCE) (www.ecb.int, section Statistique/«Communiqués de presse statistiques») calcule et publie les statistiques trimestrielles et mensuelles de la balance des paiements pour la zone euro, alors que la Commission européenne (Eurostat) traite des agrégats trimestriels et annuels pour l'UE. Les données sont conformes aux standards internationaux, notamment ceux du Manuel des statistiques de la balance des paiements (5e édition) du FMI. Les agrégats pour la zone euro et l'UE sont calculés, de manière consistante, en utilisant les transactions enregistrées vis-à-vis des résidents des pays respectivement hors de la zone euro et de l'Union européenne.
5. La somme des données mensuelles ne correspond pas forcément aux valeurs trimestrielles en raison des opérations d'arrondi.

Publié par:
Service de presse d'Eurostat

Tim ALLEN
Tél: +352-4301-33 444
eurostat-pressoffice@ec.europa.eu

Communiqués de presse Eurostat sur Internet:
<http://ec.europa.eu/eurostat>

Pour plus d'informations sur les données:

Luca PAPPALARDO
Tél: +352-4301-38 356
luca.pappalardo@ec.europa.eu

Maribel LAZARO
Tel: +352-4301-36 780
maria-isabel.lazaro@ec.europa.eu

Une sélection des principaux indicateurs économiques européens: <http://ec.europa.eu/eurostat/euroindicators>